



NON À LA REMISE EN CAUSE DES MESURES D'AUGMENTATION SALARIALE !

La direction générale avait annoncé dans un premier temps aux organisations syndicales son intention d'annuler les annonces d'augmentations de salaire qu'elle avait signées en février de cette année, ce qui serait revenu à geler les salaires en 2020¹ !

A la suite de mobilisations en grande partie spontanées sur les sites de production, la direction a finalement accordé une augmentation forfaitaire de 37€/mois pour tous les salariés sauf les I&C qui ont une part variable sur leur salaire (le « bonus »).

Pour FO, la suppression des budgets d'augmentation individuelle est d'autant plus inacceptable que les salariés ont déjà sacrifié 11 jours de congé ou de repos pour financer « *la période de fermeture temporaire des sites et ou activités d'ALSTOM Transport S.A.* »²

Le versement de l'énorme dividende de l'année dernière (1,23 milliard d'euros) est tout à fait scandaleux et ce n'est pas aux salariés d'en faire maintenant les frais.

Nous organiserons prochainement une réunion d'information syndicale sur ce sujet. Si vous souhaitez y participer, nous vous invitons à vous inscrire dès maintenant auprès de vos représentants FO.

POUR LE RESPECT DES CONDITIONS DE SÉCURITÉ SANITAIRE

La direction de notre établissement a consulté le 14 mai le Comité social et économique (CSE) sur les modalités de reprise du travail, avec une première semaine d'expérimentation du 11 au 15 mai³.

Dès le début de la crise sanitaire, FO a réclamé auprès de la direction la mise à disposition de masques pour tout le monde. La direction s'est engagée dans son plan de « déconfinement » à en fournir à chaque salarié qui viendra travailler sur le site de Saint-Ouen (4 par jour pour ceux qui prennent les transports en commun⁴).

FO avait aussi réclamé la mise à disposition de lingettes désinfectantes sur les plates-formes de test afin de pouvoir nettoyer les objets partagés (souris, claviers, écrans, ...) La direction s'était engagée à le faire, mais nous avons dû faire de multiples rappels avant que cela commence à être appliqué. Si cela n'est pas effectif sur certaines plates-formes, n'hésitez pas à nous le signaler.

FO a néanmoins donné un avis défavorable aux modalités présentées par la direction, pour les raisons données dans sa déclaration faite en réunion de CSE :

¹ Voir nos communiqués des 11 et 12 mai téléchargeables sur <https://www.fo-sif.org/nos-tracts/>

² Ces jours de congé imposés résultent d'un accord ATSA que FO avait refusé de signer.

³ La direction n'a pas respecté la procédure légale, elle aurait dû consulter le CSE avant la semaine « pilote » du 11 mai.

⁴ Nous avons demandé que cela soit aussi appliqué sur le bâtiment Sigma, car certains salariés TIS Saint-Ouen se sont vu refuser les 2 masques supplémentaires à l'accueil de ce bâtiment bien qu'ils empruntent les transports en commun.

« FO prend connaissance de la déclinaison partielle du protocole national de déconfinement du gouvernement du 3 mai présentée par la direction. Ce protocole ne prévoit pas de campagne de tests de dépistage systématique, ce qui est une grave lacune. (...)

Nous avons relevé plusieurs points que nous jugeons négatifs :

(...)

- Prise de température dans un lieu de passage et ne respectant donc pas le secret médical,
- Pas de mise en place claire d'un mode de circulation permettant la gestion des flux de circulation dans l'établissement,
- Pas d'organisation logistique précise pour la distribution des masques (...) et le remplissage des distributeurs de gel hydroalcoolique,
- Pas d'assurance donnée sur le respect du niveau de sécurité sanitaire requis pour la climatisation,
- L'absence de distributeurs papier dans les toilettes à la place des dérouleurs tissu actuels qui ne sont pas conformes aux règles de sécurité sanitaire⁵. »

N'hésitez pas à nous signaler les problèmes que vous rencontrez.

A PROPOS D'UN QUESTIONNAIRE SUR LE TAD

La direction a présenté en réunion de la Commission Santé Sécurité Conditions de Travail (CSSCT) un projet de questionnaire destiné aux salariés en TAD.

Si ce questionnaire est présenté comme étant anonyme, la direction a cependant admis que l'anonymat n'était pas garanti par les outils informatiques, une trace de l'émetteur étant laissée dans le système.

Si le prétexte avancé par la direction est la prévention des risques psycho-sociaux (RPS), nombre de questions sont relatives à l'efficacité du travail à distance.

Il est clair qu'à l'occasion de la crise sanitaire le MEDEF pense à généraliser le TAD dans le but d'augmenter le temps de travail et de faire des économies de frais généraux.

Très clairement ce questionnaire peut servir à « fliquer » les managers, puisque nombre de questions portent sur les échanges avec le manager, les réunions d'équipe, etc.

Ce questionnaire étant facultatif, rien ne vous oblige à le remplir, notamment la partie relative à l'évaluation du travail, ce qui relève par ailleurs de la fonction du manager.

Par ailleurs, nous avons réclamé que l'indemnité de TAD⁶ soit versée à tous les collègues en TAD, et pas seulement à ceux qui avaient choisi le TAD volontairement avant la crise sanitaire. A ce stade, la direction a répondu que ça n'était pas prévu...

Rappelons à ce sujet que si le TAD entraîne des frais supplémentaires pour le salarié, ce dernier est en droit de faire une note de frais pour remboursement. Alstom est en effet tenu de prendre en charge tous vos frais professionnels.

Pour la préservation de vos droits, pour la défense de vos intérêts, nous vous appelons à adhérer à FO, syndicat libre et indépendant !

⁵ Voir les recommandations de l'INRS sur <http://www.inrs.fr/risques/covid19-prevention-entreprise/batiments-remise-en-route-apres-confinement.html>

⁶ Indemnité de 16 euros/mois actuellement.